

Soleure dans le diocèse de Genève? : hypothèse sur les origines du diocèse d'Avenches/Vindonissa

Autor(en): **Chevalley, Eric / Favrod, Justin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue
d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **86 (1992)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soleure dans le diocèse de Genève?

Hypothèse sur les origines du diocèse d'Avenches/Vindonissa*

Eric Chevalley/Justin Favrod

Dans son étude fondamentale sur les premiers évêques du diocèse de Lausanne, publiée en 1906, Marius Besson¹ se démarquait de ses prédécesseurs en rejetant leurs opinions fondées sur des conjectures. Il s'efforçait en effet de tracer l'histoire du diocèse à partir des données établies, sur des témoignages sûrs, uniquement. De l'examen des sources, Besson concluait à l'impossibilité de déterminer l'époque et les circonstances de la fondation du diocèse d'Avenches. Aussi, ne devrait-on pas qualifier de présomptueux notre travail face à cette prudente réserve? Pourtant, nous ne reprendrions pas cette question, si nous n'avions l'impression de proposer une explication qui rende compte des particularités du dossier.

La situation ecclésiastique de la Gaule du haut Moyen Age remonte généralement à l'organisation administrative du Bas-Empire. Les anciennes cités sont devenues tout naturellement sièges d'évêchés et les capitales de provinces, métropoles ou, comme on dira plus tard, archevêchés. Ces métropoles étaient à la tête des cités qui appartenaient à une province, alors même que le découpage de la Gaule en provinces avait cessé d'exister.² En règle générale, les diocèses et les provinces ecclésiastiques conservèrent tels quels les ter-

* Nous voulons remercier le R.P. Bernard de Vregille qui a eu la gentillesse de relire notre manuscrit et nous a fait bénéficier de ses conseils. Notre gratitude va également à notre complice, Jean-Daniel Morerod.

¹ Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion, Fribourg 1906, 144.

² Voir Maurice Chaume, Les origines du duché de Bourgogne, II, 2 Dijon 1937, 784-791 qui fait le point sur l'héritage antique dans l'organisation de l'Eglise.

ritoires des anciennes cités et des anciennes provinces en respectant les mêmes frontières, si bien que les historiens modernes se basent souvent sur les circonscriptions ecclésiastiques médiévales pour reconstituer les territoires antiques. En Gaule, la mise en place de cette structure ecclésiastique date de la fin du IV^e et du début du V^e siècle.³

Un texte administratif de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle nous renseigne sur l'organisation de la Gaule à la fin de l'Empire; il s'agit de la «Notitia Galliarum». Pour notre pays, nous apprenons que la cité de Genève dépendait de Vienne, qu'Avenches appartenait à la Grande Séquanaise («Maxima Sequanorum») avec Besançon comme capitale. De cette capitale provinciale relevaient également les deux cités d'Augst et de Nyon.

Si l'on applique la règle exposée précédemment, dès la fin du IV^e siècle, chaque cité de la Grande Séquanaise aurait vu s'établir en ses murs un évêque et son clergé. Aussi, les églises d'Augst, de Nyon et d'Avenches auraient dû dépendre de la métropole de Besançon. Pour le cas précis d'Avenches, on devrait supposer non seulement que l'évêché relevât de Besançon dès le début du V^e siècle, mais aussi que l'ancienne cité des Helvètes fût reconnue comme capitale incontestée d'un diocèse dont les frontières étaient dessinées sur le modèle de l'antique territoire des Helvètes.

Or cette reconstruction ne correspond pas à la réalité. Force est de constater plusieurs indices de rupture entre l'Antiquité et l'établissement des évêchés en Grande Séquanaise. On sait que la cité de Nyon et une partie de son territoire, voire l'intégralité de celui-ci, ont été incorporés à Genève et qu'aucun évêque n'y est connu.⁴ Augst, de son côté, présente un problème différent; aucun évêque n'y est attesté entre le début du V^e et le milieu du VII^e siècle. Les signes de rupture sont encore plus nombreux lorsque l'on examine le cas d'Avenches. Nous nous proposons de les mettre en évidence.

³ Les métropoles sont attestées dès le début du V^e siècle; cf. Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e édition, Paris 1907-1915, I, 91.

⁴ Denis van Berchem, *La promotion de Genève au rang de cité* (1980), in: *Les routes et l'histoire*, Genève 1982, 253-263.

1. Rupture entre l'Antiquité et le haut Moyen Age

Pour la cité des Helvètes, un certain nombre de changements tardifs entre l'Antiquité et le Moyen Age nous sont connus: l'établissement du siège épiscopal à Lausanne à la fin du VI^e siècle ou au début du siècle suivant, la création d'un évêché de Constance à cette même époque, amputant la moitié nord de l'évêché des Helvètes.⁵ Comme ces changements sont, en tous les cas, postérieurs à la fondation du diocèse d'Avenches, ils ne mettent pas en cause la règle d'une continuité des structures administratives de l'Empire dans l'organisation ecclésiastique de notre pays. En revanche, d'autres indices de rupture entre les structures antiques et celles du haut Moyen Age demeurent difficiles à expliquer.

Comme nous l'avons vu, Besançon selon la «Notitia Galliarum» est la métropole d'Augst, de Nyon et d'Avenches. Aussi cette capitale, dès le début du V^e siècle, devrait constituer le siège d'un métropolitain. Or, aucun texte contemporain ne permet d'assurer que tel fut le cas.⁶ Bien que des évêques soient attestés aux IV^e et V^e siècles, on ne peut démontrer que le chef de l'Eglise de Besançon eût à cette époque un rang supérieur aux autres évêques.⁷ En revanche, dans les souscriptions aux conciles du VI^e siècle, le pasteur de l'Eglise bison-

⁵ Hans Lieb, *Das Bistum Windisch und die Entstehung der Bistümer Lausanne und Konstanz*, in: *Protokoll des Konstanzer Arbeitskreises für mittelalterliche Geschichte*, 170 (1971), 2–11. L'évêché de Constance aurait été fondé en raison de la progression des Alamans sur le plateau suisse; cf. Reinhold Kaiser, *Bistumgründungen im Merowingerreich im 6. Jahrhundert*, in: *Beiträge zur Geschichte des Regnum Francorum*, Sigmaringen 1990, 33–35.

⁶ Cependant, voir Bernard de Vregille, *Histoire de Besançon*, I, Claude Fohlen (éd.), Paris 1964, 153–154. Pour lui, Besançon était d'abord une métropole qui aurait perdu ce statut au cours du V^e siècle, en raison des invasions alamannes. Pour conférer à Besançon le rang de métropole, le P. de Vregille se base sur l'analogie avec l'évolution générale des métropoles administratives de la Gaule et sur un passage de la *Vie des Pères du Jura* sur lequel nous reviendrons. Louis Duchesne, *Fastes*, I, 115 pense qu'au V^e siècle Besançon n'avait pas le statut de métropole.

⁷ Cf. la liste du pseudo-concile de Cologne de 346 (*Concilia Galliae*, a. 314– a. 506, Charles Munier éd., in: *CC SL 148* (1963), 27), cf. Bernard de Vregille, *Histoire de Besançon*, 151; les souscriptions ne distinguent pas les évêques des archevêques et on ne peut préciser le statut de Pancharius de Besançon. L'affaire de la déposition de Céleldoine nous est connue par une longue lettre de Léon I^{er}; Migne, *PL LIV*, 628. Ce document ne permet toutefois pas de préciser le statut de l'évêque bisontin.

tine signe avec les évêques et non pas avec les métropolitains.⁸ On doit donc admettre soit que Besançon fut métropole au début du V^e siècle et perdit ce rang peu après, soit qu'elle n'avait jamais été archevêché.

Il est d'ailleurs possible que Besançon ait relevé dès le VI^e siècle ou avant de la métropole de Lyon. En effet, dans un groupe de manuscrits de la «*Notitia Galliarum*»⁹, la Grande Séquanaise est appelée Cinquième Lyonnaise; or dans cette même famille, les Alpes Grées et Pennines sont qualifiées de Troisième Viennoise. La Tarantaise, ancienne capitale administrative de cette province, dépendait précisément, du point de vue ecclésiastique, de Vienne au V^e siècle et ne constituait donc pas un archevêché.¹⁰ Par conséquent, ces ajouts seraient le reflet de la situation ecclésiastique à l'époque des interpolateurs. C'est pourquoi, le terme de Cinquième Lyonnaise ajouté à côté du nom habituel de la Grande Séquanaise suggère que Besançon dépendit à un moment donné de Lyon. Au VI^e siècle, en tout cas, Besançon constituait un simple évêché suffragant. L'appellation de Grande Séquanaise semble d'ailleurs avoir disparu avec les structures administratives romaines. Dans la *Vie des Pères du Jura*, apparaît toutefois le terme de Séquanaise; mais il désigne le seul diocèse de Besançon.¹¹ Cela confirme que Besançon n'était pas archevêché.

Pourtant, au début du VI^e siècle, la *Vie des Pères du Jura* à laquelle nous avons fait allusion désigne l'évêque de Besançon comme un métropolitain (18, 6–11). Ce passage relate la déposition de l'évêque Célidoine en 444 par Hilaire d'Arles. Célidoine est explicitement

⁸ L'évêque de Besançon signe comme évêque ordinaire dans les souscriptions des conciles suivants (*Concilia Galliae*, a. 511–a. 695, Charles de Clercq (éd.), in: CCSL, 148A (1963): Epône en 517 (p. 36), Lyon en 518 (40–41), Orléans en 549 (158), Paris en 573 (215), Mâcon en 581–583 (229 et 230) et en 585 (248). Au concile de Paris de 614 (280–281), le nom de l'évêque de Besançon apparaît deux fois, comme évêque et comme métropolitain; cette situation s'explique probablement par l'intervention postérieure d'un copiste. Ce n'est qu'au concile de Chalon en 647/653 que l'évêque de Besançon signe incontestablement parmi les métropolitains.

⁹ Théodore Mommsen, in: MGH AA IX, 581, n° 76–89, sauf 84.

¹⁰ Lettre du pape Léon I^{er}, in: MGH Epist. III, 20–21.

¹¹ *Vie des Pères du Jura*, François Martine, éd., in: SC, 142 (1968), 59 N° 7, 242, n° 2. Le terme *Sequani* apparaît également chez Sidoine Apollinaire, *Epistulae*, I, 11, 1. Il n'est toutefois pas possible de déterminer avec précision le cadre géographique désigné par Sidoine, simple diocèse ou province. Polémus Silvius mentionne dans son *Laterculus*, la *Maxima Sequanorum* (*Notitia Dignitatum*, Otto Seeck éd., 259) au milieu du V^e siècle, mais il s'agit d'un compilateur et sa source date de 398; cf.

qualifié d'archevêque. On peut admettre deux explications à ce passage: à une époque où l'Eglise de Besançon n'a plus le rang métropolitain, l'auteur se souvient que ce n'était pas le cas en 444 et rétablit le statut ancien d'archevêque. Il serait aussi possible que l'auteur anonyme, originaire de la région¹², manifeste simplement des prétentions théoriques du clergé bisontin. L'emploi du terme emphatique de patriarche dans une phrase particulièrement solennelle¹³ montrerait que l'on se souvenait avec nostalgie de l'ancienne grandeur de la ville.¹⁴ Aussi, quand bien même l'Eglise de Besançon prétendait au rang métropolitain, aux yeux de toute la Gaule, n'était-elle qu'un évêché. Et ce n'est qu'au VII^e siècle que Besançon s'imposa comme métropole, probablement sous l'influence de la «*Notitia Galliarum*» qui plus tard, au VIII^e siècle, dictera une refonte importante de l'organisation ecclésiastique.¹⁵

Quoi qu'il en soit, quand apparaissent les premiers titulaires de l'évêché d'Avenches/Vindonissa, la Grande Séquanaise n'est pas organisée en province ecclésiastique. Ce fait atteste une rupture dans la continuité des institutions qu'il conviendrait d'expliquer.

Le flottement qui règne dans le choix du siège épiscopal des Helvètes présente un second signe de rupture. Les premiers évêques

André Chastagnol, «Notes chronologiques sur l'Histoire Auguste et le *Laterculus* de Polemius Silvius», in: *Historia*, 4 (1955), 173–188. Pseudo-Frédégaire appelle le territoire de Besançon, *Sequanum territorium* (in: MGH SRM, III, 124) alors que le terme de *Maxima Sequanorum* n'apparaît pas dans son œuvre: le territoire d'Avenches est compris dans le *Pagus Ultrajuranus* également constitué des territoires anciens du Valais, de Nyon, de Genève et de Belley; cf. Paul Edmond Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève 1910, 361–385.

¹² François Martine, *Vie des Pères*, 48–53. On ne saurait toutefois exclure l'hypothèse de François Masai, *La Vita Patrum Jurensium* et les débuts du monachisme à Saint-Maurice d'Agaune, in: *Festschrift Bernard Bischoff*, Stuttgart 1971, 49, note 27, qui considère tout le passage comme une interpolation tardive.

¹³ Martine, 41–42.

¹⁴ Par simple tradition orale ou grâce à la *Notitia Galliarum* qui prit valeur de norme.

¹⁵ Bernard de Vregille, *Besançon et Lausanne. Métropolitains et suffragants des origines au XI^e siècle*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 82 (1988), 78–80. C'est ainsi que les archevêchés de Tarentaise, d'Aix et d'Embrun sont créés au VIII^e siècle selon le modèle de la *Notitia Galliarum*, alors qu'il s'agissait de simples évêchés à l'origine; cf. Duchesne, I, 137–138. Au XI^e siècle, on mentionne l'évêque de Nyon dans l'*Ordo* de consécration de l'archevêque de Besançon. L'évêché de Nyon n'a jamais existé et l'on s'est probablement basé sur la *Notitia* dont on connaît une copie bisontine de cette époque, cf. Bernard de Vregille, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031–1066*, Lille, Besançon 1976, I, 366.

attestés du diocèse d'Avenches/Vindonissa sont Bubulcus, Grammatius, Marius et Arricus. Leurs titulaires dans les souscriptions des conciles présentent des difficultés.¹⁶ Le premier est évêque de Vindonissa en 517; Grammatius est évêque d'Avenches en 535, puis de Vindonissa en 541 et 549; Marius représente à nouveau Avenches en 585 et Arricus est attesté comme évêque de Lausanne en 647/653. Ces variations dans la titulature semblent impliquer une série de transferts: le diocèse n'aurait donc pas connu de capitale fixe. Pourtant, des historiens ont soutenu un avis contraire.¹⁷ A leurs yeux, la référence à Avenches n'était qu'un archaïsme, un rappel de l'ancien statut d'Avenches et l'évêque, tout en résidant continuellement à Vindonissa, pouvait parfois faire allusion au passé.

Cette explication nous paraît irrecevable. En règle générale, les évêques signent aux conciles en mentionnant la cité dans laquelle ils résident effectivement.

Une seule exception nous est connue: l'évêque de Langres. Bien que celui-ci gardât le titre d'évêque de Langres, il aimait à résider à Dijon. Néanmoins, Langres conservait certaines caractéristiques d'un siège épiscopal; en effet elle possède toujours une cathédrale où les évêques célébraient, semble-t-il, les fêtes solennelles¹⁸ et l'un de ceux-ci au moins s'est fait enterrer dans cette cité.¹⁹ Il faut d'ailleurs noter que Grégoire de Tours s'étonne que Dijon ne soit pas une cité; cette surprise montre le caractère insolite d'une telle situation. Aussi la singularité de cet exemple est-elle évidente. En outre, quand bien même y a-t-il désaccord entre la titulature et la résidence habituelle de l'évêque, nous ne constatons aucun flottement comparable à ceux que nous avons observés pour le diocèse d'Avenches: dans ses signatures aux conciles, l'évêque se considère sans hésitation comme évê-

¹⁶ *Concilia Galliae*, a. 511–a. 695: *Bubulcus... episcopus ciuitatis Uindonensis* p. 36. *Grammatius... episcopus ecclesiae Auenticae* 111. *Grammatius episcopus ciuitatis Uindionensium* 143 et *Grammatius episcopus ecclesiae Uindunensis* 158. *Marius episcopus ecclesiae Auentice* 248. *Arricus episcopus ecclesie Lausonensis* 309.

¹⁷ Denis van Berchem, *L'échec de la politique romaine d'urbanisation* (1955), in: *Les routes et l'histoire*, Genève 1982, 219–229; Catherine Santschi, *Les premiers évêques du Valais et leur siège épiscopal*, *Vallesia* 36 (1981), 1–2, 9–10.

¹⁸ Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, VII, 3.

¹⁹ Grégoire de Tours, *Histoires*, V, 15.

que de Langres.²⁰ On ne peut donc comparer Langres à Avenches.

En revanche, lorsqu'un transfert de siège épiscopal est attesté, les souscriptions de ses évêques, qui n'ont pas le goût archaisant que l'on attribue à ceux d'Avenches/Vindonissa, ne se réfèrent jamais à l'ancien siège: dans les cas des transferts d'Octodure (Martigny) à Sion, de celui de St-Quentin à Noyon, de Javols à Mende, d'Aps à Viviers, d'Arras à Cambrai²¹ et de Poitiers à Rézé, le nom de l'ancienne capitale disparaît définitivement et brutalement dans les souscriptions des conciles. Dans les cas des transferts de Tongres à Maestricht²² et de Coutances à St-Lô apparaît sporadiquement aux côtés du nom de la nouvelle résidence celui de l'ancienne.²³ Dans tous ces exemples pourtant, on ne voit aucun évêque s'attribuant uniquement le titre de l'ancienne résidence. Aussi ne peut-on soutenir que par un goût archaisant, certains évêques se sont intitulés évêques d'Avenches. Au contraire, tout laisse croire que les évêques de notre diocèse ont longuement hésité entre Vindonissa et Avenches avant de s'établir à Lausanne.

Un seul autre exemple, comparable, à nos yeux, au cas qui nous occupe, est attesté en Gaule. Il s'agit de l'évêché de Carpentras/Vénasque. A en croire les signatures aux conciles – tantôt Carpentras, tantôt Vénasque –, la capitale du diocèse était double. Il faut remarquer que Carpentras avait dû perdre au début du Ve siècle son statut de cité qu'elle possédait dans l'Antiquité, puisqu'elle n'apparaît pas dans la «Notitia Galliarum». ²⁴ Nous sommes mal renseignés sur le

²⁰ Par ailleurs, Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 43, a prétendu que l'évêque de Martigny avait résidé à Agaune tout en continuant à signer évêque de Martigny; le texte sur lequel il s'appuie (Marius, *Chronique*, a. 565) ne permet pas de tirer une telle conclusion; cf. Catherine Santschi, *Les premiers évêques du Valais et leur siège épiscopal*, 13.

²¹ Pour ce cas, voir les observations prudentes de Charles Pietri, *Remarques sur la christianisation du nord de la Gaule (IV^e–VI^e siècle)*, in: *Revue du Nord*, 66 (1984), 55–68.

²² Monulfus au VI^e siècle semble avoir opéré le transfert (Grégoire, *In Gloria Confessorum*, 71 a).

²³ Pour Tongres, cf. *Concilia Galliae*, a. 511–a. 695, 111; Pour Coutances, *ibid.*, 159. L'évêque de Nice s'intitule aussi évêque de Cimiez (*ibid.*, 160); mais là, il n'y a pas transfert, mais fusion de deux évêchés distincts à l'origine.

²⁴ Louis Duchesne, *Fastes*, I, 271.

lieu de résidence effectif des évêques de Carpentras/Vénaque²⁵, mais il est notable que ces flottements apparaissent précisément lorsque l'on observe une rupture entre structures administratives romaines et ecclésiastiques.

D'une manière générale, les *civitates* de l'Empire restent déterminantes pour le choix des capitales épiscopales et il faut probablement des raisons impérieuses pour les abandonner au profit d'autres villes. Dans le cas qui nous occupe, Avenches ne s'est pas imposée comme capitale: l'évêché n'aurait pas hérité directement des structures de l'Antiquité, tout comme dans le cas de Carpentras. En hésitant sur le choix d'une capitale, on a opté tour à tour pour les trois grandes villes du territoire.

Troisième signe d'une rupture entre les structures de l'Antiquité romaine et celles du Moyen Age: quand la vérification est possible, le diocèse de Lausanne ne paraît pas connaître les mêmes frontières que celles du territoire de la cité romaine d'Avenches.

La frontière est du territoire d'Avenches semble avoir connu des modifications entre l'Antiquité et le Moyen Age. Il est attesté que Vevey n'appartenait pas dans l'Antiquité aux Helvètes, mais à la cité du Valais.²⁶ Le territoire des Nantuates pouvait même comprendre St-Saphorin en Lavaux, puisqu'on y a trouvé un milliaire de l'époque de Claude qui ne mentionne pas la distance à partir d'Avenches, mais à partir d'Octodure. En revanche, la frontière médiévale à l'est du diocèse de Lausanne était proche de Villeneuve et, par conséquent, comprenait St-Saphorin et Vevey.

Au X^e siècle, au plus tard²⁷, l'Aubonne constituait la frontière

²⁵ La Vie de S. Siffrein, malheureusement peu fiable, nous apprend que cet évêque, qui aurait vécu au début du VI^e siècle, fonda trois églises à Carpentras et deux à Vénaque. L'évêque Boethius signe en 585 évêque de Carpentras, mais est enterré près de Vénaque (Louis Duchesne, *Fastes*, I 272–273). Ces deux exemples inciteraient à penser que les évêques de Carpentras/Vénaque avaient deux résidences en même temps.

²⁶ Le témoignage des milliaires, de Ptolémée et des Itinéraires antiques le démontre; cf. Felix Stähelin, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, 3^e édition, Basel 1948, 113 et 343–344, Heinrich Büttner et Iso Müller, *Frühes Christentum im Schweizerischen Alpenraum*, Einsiedeln 1967, 19, et, pour les Itinéraires, Ernst Howald et Ernst Meyer, *Die Römische Schweiz*, Zürich 1940, 115, note 352,2 et 119.

²⁷ Maxime Reymond, L'étendue du comté de Vaud, *Revue historique vaudoise*, 41 (1933), 63–75; cf. également *Helvetia Sacra, Archidiocèses et Diocèses*, IV, Basel 1988, 22–24.

entre les diocèses de Genève et Lausanne. Comme nous l'avons vu, Genève, dès le IV^e siècle, s'empara de la cité de Nyon (*Colonia Iulia Equestris*), voisine à l'époque classique de celle d'Avenches. Le nouveau diocèse ainsi constitué devait, en bonne logique, reconnaître l'ancienne limite avec le pays helvète. Or, on peut mettre en doute que l'Aubonne fût dans l'Antiquité la frontière entre le territoire d'Avenches et celui de Nyon. En effet, deux bornes milliaires sur la rive gauche de l'Aubonne établissent les distances depuis Nyon: l'une trouvée *in situ* dans le village d'Etoy, l'autre, dont l'origine n'est pas établie avec certitude²⁸, trouvée à Lavigny.²⁹ Si ces campagnes avaient appartenu aux Helvètes, les milliaires mentionneraient les distances à partir d'Avenches. Ainsi le territoire d'Avenches pouvait tout aussi bien s'arrêter à la Morges ou à la Venoge.³⁰ Le diocèse d'Avenches/Vindonissa ne serait pas calqué sur l'ancien territoire de la cité romaine d'Avenches mais aurait été refait après coup.

²⁸ Selon Gerold Walser, *Die Römischen Strassen in der Schweiz*, I, Die Meilensteine, Bern 1967, 68, elle aurait été déplacée; pour François Mottas, *Les voies romaines en terre vaudoise*, in: *Route et trafic*, 1982, 112, elle fut trouvée sur place au bord d'une route antique.

²⁹ Frédéric Jean Charles de Gingins-La-Sarra, *Histoire de la cité et du canton des Equestres*, Lausanne 1865, in: *MDR*, 20, 53–55 pensait déjà en se basant sur les milliaires que le territoire antique de Nyon s'étendait jusqu'à la Venoge. Cf. Gerold Walser, *Die Römischen Strassen in der Schweiz*, I, 46 et 67 qui ne voit pas là un indice suffisant pour déplacer la frontière placée traditionnellement sur l'Aubonne. Il pense que la route le long du lac Léman ne tient pas compte d'Avenches dans le calcul des distances. Pourtant à Paudex, village voisin du Léman (p. 83), un milliaire calcule bien les distances à partir d'Avenches. Autre indice, la centuriation de Nyon ne semble pas s'arrêter à l'Aubonne cf. Nathalie Pichard et Marina Andres Colombo, *Recherches préliminaires sur la cadastation romaine de la région lémanique*, in: *Annuaire de la société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 70 (1987), 133–143. Ces indices sont ténus et il n'est pas du tout sûr que l'Aubonne ne constituât pas la frontière entre les deux cités, mais il reste que cette rivière n'est attestée comme frontière qu'entre les deux diocèses médiévaux et que seule l'analogie permet aux chercheurs de reconnaître dans ce cours d'eau, la frontière antique.

³⁰ Notons que le nom de Morges ne semble pas désigner en langue celtique une frontière, comme on l'a souvent dit, mais une rivière marécageuse; cf. Wulf Müller, in: *Lexicon der Romanischen Linguistik*, Günter Holtus, Michael Metzeltin, Christian Schmitt, Tübingen 1990, 564, du même auteur, *Hydronomes de Suisse romande*, in: *Nouvelle revue d'onomastique*, 9–10, 1987, 74 et également Urner *Namenbuch*, *Die Orts- und Flurnamen des Kantons Uri*, 2, Albert Hug, Viktor Weibel, Altdorf 1989, 822. La Venoge a servi souvent de frontière administrative. Aux IX^e–X^e siècles, la région appelée «entre Aubonne et Venoge» avait un statut particulier, cf. François-Olivier Dubuis, *Lonay, paroisse rurale du diocèse de Lausanne avant 1536*, Lausanne 1963, 26–27, note 63.

Dernier point étonnant: le premier évêque n'est attesté qu'en 517. Est-ce dû à une lacune dans nos sources ou au fait que le diocèse n'a été créé que peu avant cette date?

Les rares chercheurs³¹ qui se sont prononcés sur la date de fondation du diocèse pensent qu'il fut créé à la fin du IV^e ou au début du V^e siècle. Leur raisonnement est le suivant: le VI^e siècle est trop tardif si l'on considère l'antiquité des diocèses voisins (Genève, le Valais et Augst), tous attestés à la fin du IV^e siècle. En outre, le V^e siècle est une époque trop troublée pour que l'on puisse imaginer la création d'un nouveau diocèse. Aussi faut-il, selon eux, placer la création du diocèse d'Avenches à la fin du IV^e siècle.

Ces chercheurs arguent donc de l'absence de source pour expliquer que le premier évêque n'est mentionné qu'en 517. Sur ce point pourtant, un raisonnement analogique ne convient plus: dans chacun des diocèses limitrophes, plusieurs évêques d'avant 517 sont attestés par des sources contemporaines ou médiévales. En Valais, par exemple, sont connus de manière sûre trois évêques avant Maxime signataire en 517 avec Bubulcus au concile d'Epaône. A Genève, quatre évêques sont attestés. Aussi, dans plus d'une source s'attendrait-on à retrouver un évêque d'Avenches ou de Vindonissa avant le concile de 517.

2. Absence d'attestation d'évêque avant 517

En premier lieu, par le «Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne», nous ne pouvons connaître aucun évêque antérieur à Marius.³² Cer-

³¹ Heinrich Büttner, Zur frühen Geschichte des Bistums Octodurum-Sitten und des Bistums Avenches-Lausanne, in: *Revue d'histoire ecclésiastique Suisse*, 53 (1959), 249, pense que l'évêché fut fondé au tout début du V^e siècle. Du même avis, mais plus prudent, Hans Lieb, *Das Bistum Windisch*, 13. La majorité des chercheurs toutefois refusent de se prononcer.

³² Les évêques Prothais et Chilmégisèle qui sont placés par Conon avant Marius sont, en fait, du VII^e siècle, *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Charles Roth éd., in: *MDR*, 3^e série, III (1948), 20–22, cf. Catherine Santschi, *Les évêques de Lausanne et leurs historiens des origines au XVII^e siècle*, in: *MDR*, 3^e s., XI (1975), 65, note 7.

tes, Conon, auteur du «Cartulaire» au XIII^e siècle, n'avait pas comme première intention de faire l'histoire du diocèse. D'ailleurs, il ne connaît ni Bubulcus, ni Grammatius. Il sait qu'Avenches a été le centre du diocèse, mais ignore complètement qu'il en fut de même pour Vindonissa. La tradition orale, rapportée par le prévôt, selon laquelle vingt-deux évêques auraient été enterrés dans l'église de St-Symphorien d'Avenches, est très probablement fautive: les évêques de l'époque mérovingienne se faisaient enterrer dans des églises différentes afin que leurs dépouilles, placées dans divers endroits, puissent protéger la ville de toutes parts.³³

En outre, dans une lettre de 450³⁴, le pape Léon I^{er} rappelle quels évêchés doivent reconnaître Vienne comme métropole: sont mentionnés en Viennoise, les évêchés de Genève, de Grenoble et de Valence et dans les Alpes Grées et Pennines, l'évêché de Tarantaise.³⁵ L'évêché d'Avenches/Vindonissa n'est pas mentionné parmi les cités qui dépendent de Vienne alors qu'il ne peut relever en ce temps, comme nous l'avons dit plus haut, de Besançon.

Des chercheurs ne trouvant pas notre évêché dans la liste des suffragants de Vienne ont avancé qu'il dépendait de Lyon.³⁶ On ne

³³ Michael Borgolte, «Bischofssitz» und «Sitz der Ruhe», in: *Litterae Medii Aevi*, Festschrift für Johan Autenrieth, Sigmaringen, 1988, 27–53. Certains ont argué de ce témoignage de Conon, qui s'appuie lui-même sur les dires d'un vieillard qu'il connaît, pour faire remonter la création du diocèse au IV^e siècle.

³⁴ in: *MGH epist.* III, 20–21.

³⁵ Le Valais serait compris dans le terme de Tarantaise puisqu'au début du VI^e siècle, l'évêque d'Octodure était suffragant de celui de Vienne (cf. Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 10). D'autres ont prétendu qu'il dépendait de Milan, comme cela semble être le cas au IV^e siècle, époque où l'évêque du Valais, Théodore, signe à deux conciles convoqués par Ambroise (en 381 et 390). Il n'est toutefois pas sûr qu'Octodure dépendît alors de l'archevêque de Milan puisqu'au concile d'Aquilée en 381, aux côtés de Théodore se trouvait l'évêque de Grenoble qui ne dépendait sûrement pas de la capitale lombarde, cf. *Sancti Ambrosii opera*, pars X, *Epistolae et Acta*, III, Michaela Zelzer éd., in: *CSEL*, 82, 325–326. La lettre du synode de 390 se trouve dans *Joannes Dominicus Mansi, Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, III, Florentiae 1759, col. 664–667. Rappelons que l'organisation de la Gaule en provinces ecclésiastiques n'est attestée que dans les premières années du V^e siècle.

³⁶ *Helvetia Sacra, Archidiocèses et Diocèses*, IV, Bâle 1988, 21, Bernard de Vregille, *Besançon et Lausanne*, 79, et Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 167. Odette Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris 1989, 116 note 2, pense qu'Avenches dépend de Vienne. Il est vrai qu'Odette Pontal n'est pas très au clair sur cet évêché. Elle pense que Vindonissa et Avenches sont deux évêchés distincts (p. 65 et 308), mais accepte que le Grammaticus (sic) d'Avenches et celui de Vindonissa sont une seule et même personne (p. 381). Ailleurs (p. 65), elle remarque qu'à Epaône en 517 marque l'évêque de... Lausanne.

saurait exclure à priori cette hypothèse. Pourtant, dans deux conciles gaulois du V^e siècle, le concile d'Orange en 441 et celui de Vaison en 442³⁷, où sont convoqués non seulement les évêques de Viennoise, mais aussi ceux de Lyonnaise, aucun évêque d'Avenches n'apparaît. En revanche, l'évêque de Genève, Salonius, y était présent. Rien n'empêche donc d'envisager que l'évêché d'Avenches n'existait pas alors.

Nous pourrions trouver mention d'un évêché ou d'un évêque d'Avenches/Vindonissa dans d'autres occasions:

Dans la Passion des martyrs d'Agaune³⁸, Eucher de Lyon parle de deux évêques du Valais, celui qui découvre les reliques des martyrs, Théodore, et celui à qui il dédie son œuvre, Silvius. Il mentionne un évêque de Genève, son informateur, Isaac mais ne fait aucune mention d'un évêque d'Avenches alors qu'il cite la ville de Soleure qui aurait dû se trouver dans ce diocèse.

Vers 470, eut lieu à Agaune la translation solennelle des reliques de saint Innocent. Cet événement est rapporté par le premier interpolateur³⁹ du texte d'Eucher. On imaginerait que tous les évêques voisins viennent assister à une cérémonie de cette importance. L'évêque d'Aoste et celui de Genève se sont déplacés, mais l'évêque d'Avenches manque à l'appel.

Ces silences signifieraient qu'il n'y avait point d'évêques des Helvètes avant le VI^e siècle. Dès 517, les évêques de Genève, du Valais et d'Avenches/Vindonissa apparaissent toujours ensemble: au concile d'Epaône en 517, à ceux d'Orléans en 541 et 549 et à celui de Mâcon en 585.⁴⁰ Un texte plus déterminant invite à croire qu'à la toute fin du V^e siècle, l'évêché d'Avenches/Vindonissa n'existait pas encore: selon la Passion de S. Victor et de S. Ours, une partie notable de ce diocèse aurait alors appartenu à Genève. Il importe d'examiner en détail la valeur de ce témoignage.

³⁷ Concilia Galliae, a. 314- a. 506, 87 et 102.

³⁸ Eucher, *Passio Acaunensium martyrum*, Bruno Krusch éd., in: MGH SRM, III, 20-41.

³⁹ L'interpolateur écrit entre 490-520, cf. *Passio Acaunensium martyrum*, Bruno Krusch éd., app. II, 40-41 et Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 449.

⁴⁰ Concilia Galliae, a. 511-a. 695, 36, 142-144, 158 et 248.

3. *La Passion de saint Victor et de saint Ours*

Le dossier des Passions des SS. Ours et Victor est complexe. On a cependant reconnu deux versions principales, diversement représentées dans la tradition manuscrite. La plus ancienne serait d'origine genevoise, tandis que la plus récente, tributaire d'autres sources, est soleuroise.⁴¹ C'est sur la première que nous nous appuyons. Elle aurait été composée entre le VII^e et le IX^e siècle: ses plus anciens témoins que nous connaissions remontent aux IX^e et X^e siècles. N'ayant pas encore fait l'objet d'une édition critique⁴², ce texte nous est connu principalement par un manuscrit de St-Gall transcrit successivement par A. Lütolf et B. Widmer. Nous avons pu consulter deux manuscrits, celui de St-Gall⁴³ et un autre de Montpellier.⁴⁴ Le témoignage du manuscrit de Montpellier corrobore le texte du *San-gallensis* que l'on avait cru interpolé en de nombreux endroits.⁴⁵

La Passion relate non seulement le martyre d'Ours et de Victor, soldats de la Légion Thébaine réfugiés à Soleure, mais aussi la translation des reliques de Victor en la ville de Genève où une basilique avait été édiflée pour recevoir sa dépouille. Plus d'un siècle après, nous apprend la Passion, lors d'un passage de Thierry II à Genève, les évêques de la région se rendirent dans cette ville. Ces prélats réunis en prière procédèrent à la reconnaissance des reliques du bienheureux Victor qui se manifesta ensuite par de nombreux miracles.

Au VII^e siècle, le Pseudo-Frédégaire (IV, 22) relate les mêmes événements.⁴⁶ Son récit, cependant, nous donne des indications

⁴¹ Alois Lütolf, *Die Glaubensboten der Schweiz vor St. Gallus*, Lucern 1871, 172–176 et Berthe Widmer, *Der Ursus- und Victorkult*, in: *Solothurn. Beiträge zur Entwicklung der Stadt im Mittelalter*, Solothurn 1987, 75–77.

⁴² Nous la préparons.

⁴³ St. Galler Stiftsbibliothek Cod. 569, 224–231, Saec. IX; cf. Lütolf, 172.

⁴⁴ *Montepessulanensis* H 238, fol. 123–124, Saec. X; cf. Henricus Moretus, *Catalogus codicum hagiographicorum Latinorum Scholae medicinae Montepessulanensis*, in: *Annal. Boll.*, 34–35 (1915–1916), 264–265.

⁴⁵ Albert Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, Halle 1874, II, 513–518.

⁴⁶ Bruno Krusch, *MGH SRM III*, 31–32 et Catherine Santschi, *Helvetia Sacra*, Abt. III, Basel 1991, n. 1, 242 soutiennent que la Passion d'Ours et Victor est une simple paraphrase du texte de Frédégaire avec quelques inventions fantaisistes. Les deux textes ne présentent pourtant aucune ressemblance formelle.

contradictaires. En effet, ce chroniqueur présente une version quelque peu différente de la translation – nous y reviendrons – et, plus concis, nous rapporte, sans erreurs décelables, la découverte de 602, alors que dans ce même épisode, l’auteur de la *Passio* commet deux erreurs: cet auteur mentionne un évêque du Valais comme évêque d’Octodure, alors qu’en ce début de VII^e siècle le siège du Valais était déjà à Sion; en outre, il signale pour cette année 602 l’âge avancé de l’évêque de Genève qu’il nomme Pappolus.⁴⁷ Or, deux évêques à Genève du même nom sont attestés: l’un est déjà mort en 570; l’autre est encore en vie en 650. Aussi cette précision de la Passion semble-t-elle un anachronisme. Malgré ces difficultés, le texte de la Passion présente pour l’époque antérieure de bons renseignements, nous semble-t-il.

La Passion nous apprend qu’à l’époque de la translation de Victor, l’évêque qui s’en chargea s’appelait Domitien. Il avait agi à la demande de la reine Théodelinde qui venait de faire bâtir une basilique dédiée à Victor. Godégisel régnait alors à Genève sur les Burgondes.

Or, le premier interpolateur (il écrit autour de 490⁴⁸) de la Passion de S. Maurice nous apprend que l’on découvrit à Agaune les reliques de saint Innocent, martyr thébain jusqu’alors inconnu. Sa dépouille fut déposée auprès des autres martyrs en présence des évêques Grat d’Aoste, Domitien de Genève et Prothais d’Octodure. L’existence de Grat est parfaitement attestée par ailleurs: en 451, il représente en tant que prêtre l’église d’Aoste⁴⁹, par conséquent, il devint évêque dans la seconde moitié du V^e siècle. L’épiscopat de Domitien, contemporain de celui de Grat, remonte donc à la fin du V^e siècle. C’est justement à cette époque que Godégisel régnait à Genève, comme de nombreuses sources l’attestent.

Si l’on écarte notre texte, le nom de Théodelinde, épouse de Godégisel, n’est attesté que par une donation du X^e siècle en faveur d’une abbaye lyonnaise.⁵⁰ Le texte de cette donation nous est trans-

⁴⁷ Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 112–117.

⁴⁸ Cf. note 39.

⁴⁹ Il signe au concile de Milan comme envoyé de l’évêque d’Aoste, cf. Migne, PL, LIV, col. 948; Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 40.

⁵⁰ Cf. Maurice Chaume, *Recherches d’histoires chrétienne et médiévale*, Dijon 1947, 156–157.

mis uniquement par des copies tardives et présente quelques difficultés.⁵¹ Néanmoins cette attestation semble indépendante de notre Passion et par conséquent confirme le nom de la reine. Tout cela implique que la Passion des SS. Ours et Victor de Soleure ne peut être rejetée sans autre forme de procès.

Les variantes entre le Pseudo-Frédégaire et notre Passion à propos du V^e siècle ne nous paraissent pas une preuve de l'inexactitude de celle-ci. Rien ne prouve que le chroniqueur soit plus fiable que notre Passion. Le compilateur attribue à une autre reine, la fondation de la basilique St-Victor. Il ne s'agit pas de Théodelinde, mais d'une certaine Sédéleubeude qui, selon un autre passage du même auteur (III, 17), serait la nièce de Godégisel, fille d'Hilpéric II. Cette Sédéleubeude est aussi, selon cet auteur, la sœur de la future reine des Francs Clotilde. Or selon Grégoire de Tours (Histoires, II, 18), Hilpéric II eut deux filles. La première se nommait Clotilde et devint l'épouse de Clovis, la seconde du nom de Chrona se fit moniale.⁵² Grégoire s'écarte donc de Frédégaire. L'évêque de Tours est en général bien renseigné sur la Bourgondie. Aussi, reste-t-il fort possible, en l'absence de confirmation, que le Pseudo-Frédégaire, bien que peut-être originaire de la région de Genève⁵³, se soit trompé et que l'auteur

⁵¹ Alfred Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e siècle, au IX^e siècle*, Paris 1928, 251–266.

⁵² Dans sa notice récente consacrée au prieuré de Saint-Victor, Catherine Santschi (*Helvetia Sacra*, Abt. III, Basel 1991, 239–243) affirme que ce prieuré fut d'abord dédié au saint syrien Victor, reprenant une théorie déjà développée auparavant. Le martyrologe hiéronymien mentionne en effet deux saints qui subirent le martyre ensemble en Syrie, Victor et Corona. Par ailleurs, afin de concilier les témoignages de Frédégaire et de Grégoire, on a imaginé que Sédéleubeude, en prenant le voile, aurait changé son nom en celui de Chrona. Cette forme germanisée du nom de Corona refléterait l'ardente dévotion de la princesse burgonde à l'égard du martyr syrien. Le patron original de la fondation genevoise aurait donc été Victor de Syrie et non le martyr thébain homonyme. Cette reconstruction se heurte à quelques difficultés. D'une part, Grégoire ne nous dit jamais que Chrona a fondé un monastère; d'autre part, Frédégaire attribue cette fondation à une Sédéleubeude qu'il ne connaît que sous ce nom. Aussi dans les sources, le nom de Victor n'est-il jamais associé de quelque façon à celui de Chrona. De surcroît, à notre connaissance, il n'était pas encore d'usage qu'une personne entrant en religion changeât de nom. Enfin, rechercher en Syrie un rival à Victor le Thébain ne nous paraît guère vraisemblable. En effet, Victor de Soleure est déjà reconnu dans nos régions cinquante ans avant la fondation genevoise, comme en témoigne Eucher dans sa conclusion de la Passion des martyrs d'Agaune. Si ingénieuse soit-elle, cette construction ne nous paraît donc pas recevable.

⁵³ Ou d'Avenches, en tous les cas de Bourgondie; cf. John Michael Wallace Hadrill, *The Fourth book of the Chronicle of Fredegar*, London 1960, iv-xxiii.

de la Passion qui devait être genevois également, soit bien renseigné.

Or à propos de la translation des reliques, l'auteur anonyme de la Passion précise qu'à cette époque (peu avant 500), Soleure et les deux rives du lac Léman appartenaient à l'évêché de Genève:

*Eodem tempore sanctus Domicianus episcopus in eadem ipsa urbe erat, ad cuius diocesym non solum vici et castra supra lacum ex utraque parte posita, sed et castrum Solodurum super Arulam situm pertinebant.*⁵⁴

A la même époque, S. Domitien était évêque dans cette même ville (= Genève) dont le diocèse ne comprenait pas seulement les villages et les bourgs sur les deux bords du lac, mais même le bourg de Soleure situé sur l'Aar.

L'auteur ne précise pas quelle proportion de la rive nord du lac Léman appartenait à l'évêché de Genève, mais la formulation implique une grande extension du diocèse dans cette direction. De surcroît, le renseignement au sujet de Soleure est de première importance. En effet, à l'époque de la translation, Soleure aurait dû appartenir au diocèse d'Avenches, puisque d'une part au IX^e siècle, et pendant tout le Moyen Age⁵⁵, Soleure releva de l'évêché de Lausanne, héritier d'Avenches et que, d'autre part, ce bourg, à l'époque classique, appartenait au territoire des Helvètes.

Si avant 500, Soleure appartient au diocèse de Genève, cela implique qu'une très grande partie (voire la totalité) de ce qui deviendra le diocèse de Lausanne dépendait à cette époque non d'Avenches, mais de Genève.

Aussi la conclusion qui s'impose de ce texte, c'est qu'aux environs de 500, le diocèse d'Avenches ne devait pas exister. Genève, devenue cité vers la fin du IV^e siècle, s'était vu attribuer un territoire qui englobait Soleure; c'est-à-dire les cités de Nyon et d'Avenches.

⁵⁴ Remarquons qu'une inscription découverte au XVI^e siècle lors de la démolition de l'église St-Victor de Genève, aujourd'hui perdue, s'inspirait de notre texte: *acta sunt haec regnante Domiciano episcopo Genevensi, quo tempore etiam castrum Solodurense episcopatu Genevensi subditum erat.* Cf. Waldemar Deonna, Catalogue des collections lapidaires, in: *Genava*, 5, 1925, 117-118. C'est à partir de cette inscription que d'anciens historiens ont déjà attribué Soleure au diocèse de Genève. Marius Besson, *Recherches sur les origines*, 60, les récuse.

⁵⁵ Heinrich Büttner et Iso Müller, *Frühes Christentum*, 19 et *Helvetia Sacra, Archidiocèse et diocèse IV*, Lausanne 1988, 22-24.

4. Hypothèse au sujet de la fondation du diocèse

On peut donc supposer que le diocèse d'Avenches/Vindonissa fut fondé entre le tout début du VI^e siècle (mort de Godégisel et de Domitien) et 517, date de la première attestation d'un évêque du diocèse. Il est malheureusement impossible de déterminer si Bubulcus est le premier évêque d'Avenches/Vindonissa.

Quoi qu'il en soit, cette période très tardive expliquerait bien le flottement dans le choix d'une capitale. De son côté, l'archéologie et l'étude des dédicaces semblent confirmer cette datation: l'église de St-Symphorien d'Avenches serait du VI^e siècle et celle de Donatyre près d'Avenches, du VI^e ou du VII^e siècle. Quant à l'église St-Martin de Vindonissa, elle doit dater également du VI^e siècle.⁵⁶

Restent à expliquer les causes d'une création si tardive. Une première hypothèse peut venir à l'esprit: un évêché éphémère aurait existé à la fin du IV^e siècle à Avenches comme dans les autres cités de la Gaule, puis aurait disparu. Il faudrait alors expliquer cette disparition. La seule raison qui vienne à l'esprit serait une progression des Alamans sur le plateau suisse au V^e siècle. En effet, les Alamans encore païens ne toléraient guère aux V^e-VI^e siècles la présence d'évêques sur leur territoire.⁵⁷ Pourtant, P.E. Martin⁵⁸ a montré par une étude minutieuse des textes que les Alamans n'ont pas encore envahi le plateau suisse à cette époque. Ce que confirme les apports récents de l'archéologie.⁵⁹ Cette première hypothèse n'est donc pas

⁵⁶ Martin Hartmann, Vindonissa, Windisch 1986, 130-136. St-Martin d'Avenches daterait aussi du VI^e siècle selon Hans-Rudolf Sennhauser, L'Eglise primitive et le Haut Moyen Age suisse, in: *Archeologia*, 66 (1974), 24 qui appuie sa datation sur le type des sarcophages qu'on y a trouvés. Mais, selon son plan, cette église serait plus ancienne; cf. Charles Bonnet, Découvertes récentes à Genève et remarques sur l'abside de la basilique dite de Saint-Sigismond à Agaune, in: *Vallesia*, 33 (1978), 77.

⁵⁷ A Bâle par exemple, l'arrivée des Alamans semble marquer la disparition provisoire de l'évêché cf. Denis van Berchem, L'échec de la politique romaine d'urbanisation, in: *Les routes et l'histoire*, 228, note 48; cf. également Louis Duchesne, *Fastes*, III, 17-19 et 224 qui remarque une interruption dans d'autres évêchés occupés par les Alamans.

⁵⁸ La Suisse à l'époque mérovingienne, Genève 1910, 54-72. La bataille de Wengen en 610 montre que les Alamans sont bien plus au nord.

⁵⁹ Rudolf Moosbrugger-Leu, *Die Alamannen und Franken*, in: *Ur- und frühgeschichtliche Archeologie der Schweiz*, 6 (1979) 40-41 et du même auteur, *Die Schweiz zur Merowingerzeit*, Bern 1971, vol. 2, 15-17.

recevable et ne peut justifier la disparition d'un évêché qui, par conséquent, ne devrait point avoir existé.

Pour le VI^e siècle mérovingien, R. Kaiser⁶⁰ a envisagé trois cas de créations d'évêchés: les fondations qui suivent une conquête, celles qui résultent d'un partage entre rois et enfin celles qui visent à recréer plus ou moins fidèlement la structure administrative du Bas-Empire dans des régions qui l'avaient perdue.

Dans de nombreux cas, c'est après une conquête que l'on crée un évêché: Gontran fonde le diocèse de Maurienne⁶¹ après avoir pris cette ville afin qu'elle ne dépende plus de Turin. Un autre diocèse, éphémère, fut fondé par Sigebert sur les conquêtes faites aux Wisigoths.⁶² Peut-on associer la fondation du diocèse d'Avenches à une éventuelle conquête de cette région par les Burgondes? Cela paraît improbable, puisque les régions d'Avenches et de Genève appartiennent depuis longtemps aux Burgondes. Genève constitue d'ailleurs leur première capitale.

D'autres évêchés furent fondés après que le territoire d'une cité fut partagé entre deux rois: Sigebert fonde ainsi Châteaudun pour éviter qu'une partie de son royaume ne dépende de l'évêque de Chartres qui ne relevait pas de lui.⁶³ Dans notre cas, on ne voit pas quel partage aurait eu lieu pour justifier la création d'un nouvel évêché. Aussi, cette explication ne semble-t-elle guère plus satisfaisante que la précédente.

En revanche, le troisième cas envisagé par Kaiser nous paraît plus proche de celui d'Avenches/Vindonissa. Dans le nord (Belgique Seconde) et dans l'est (le Rhin Moyen) du royaume mérovingien, des évêchés auraient été créés ou recréés suite à une déchristianisation et à un effritement des structures administratives impériales. Les autorités qui ont entrepris ces réformes auraient imité, avec plus ou moins de rigueur, l'ancien système administratif du Bas-Empire.⁶⁴

⁶⁰ Reinhold Kaiser, *Bistumsgrundungen*, 9–35.

⁶¹ Paul Edmond Martin, *La Suisse à l'époque mérovingienne*, 19–20, Grégoire de Tours, in *Gloria Mart.* 13, édité par W. Arndt, in: *MGH SRM*, I, 497.

⁶² Grégoire, *Histoires*, V, 5.

⁶³ Grégoire, *Histoires*, VII, 17.

⁶⁴ L'Eglise a souvent manifesté le désir de voir correspondre cités et évêchés; cf. le Concile de Sardique (343) can. 6, une lettre du pape Zosime (437) I, 3, le Concile de Tours (461) can. 9, le Concile de Lyon (518) can. 2 (4) et le Concile d'Orange (441) can. 10.

Pour notre évêché, ce modèle ne peut être repris tel quel: rien n'indique une déchristianisation de nos régions; en revanche, on a observé plusieurs indices d'effritement de la structure administrative impériale. Nous nous proposons donc de tenir compte de ces indices pour retracer les circonstances qui ont pu conduire à la création du diocèse d'Avenches/Vindonissa.

A la fin du IV^e siècle, au moment où les églises s'organisaient autour d'un évêque, Genève se serait considérablement étendue. Cette extension se serait effectuée aux dépens des deux cités de Nyon et d'Avenches⁶⁵ qui n'auraient conservé leur rang de cité que dans la titulature et non dans les faits. Aussi le territoire des Helvètes aurait relevé de l'opulente cité de Genève. On connaît d'ailleurs des cas où une cité n'a pas eu d'évêque probablement en raison de la diminution de sa population: son territoire fut intégré au territoire d'une cité voisine.⁶⁶

Par ailleurs, il ne nous semble pas totalement inopportun de rapprocher le diocèse agrandi de Genève, tel que nous l'avons évoqué, du territoire concédé aux Burgondes par Aétius en 443. La localisation de ce pays, qualifié par les Anciens de *Sapaudia*, a suscité d'interminables débats⁶⁷ sans que l'on puisse trancher la question définitivement. Malgré un certain nombre de difficultés, il semble assuré que Genève et Yverdon⁶⁸ en faisaient partie. Il convient aussi de souligner que cette dénomination de *Sapaudia* apparaît dans les

⁶⁵ Ammien, exagérant probablement, considère Avenches comme abandonnée à la fin du IV^e siècle, mais cette cité s'est relevée de ses ruines suffisamment tôt pour que cette éclipse ne soit pas perceptible par l'archéologie Cf. Justin Favrod, Michel Fuchs, Avenches de 260 à l'époque mérovingienne. Etat de la question, in: *Museum Helveticum*, 47 (1990), 163–180.

⁶⁶ Le cas de Jublains qui dépend du Mans. En Bourgogne, les cas de Seillens et de Chorges dans les Alpes Maritimes.

⁶⁷ La bibliographie est abondante; cf. André Perret, Le problème de la *Sapaudia* et ses sources, in: *La Revue savoissienne*, 122 (1982), 21–43; Denis van Berchem, Encore la *Sapaudia*, in: *Les routes et l'histoire*, 275–285; Pierre Duparc, La *Sapaudia*, in: *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1958, 371–384; Ferdinand Lot, Les limites de la *Sapaudia*, in: *La Revue savoissienne*, 76 (1935), 146–156; Paul Edmond Martin, Le problème de la *Sapaudia*, in: *Revue d'histoire suisse*, 13 (1933), 183–205; Alfred Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, 109–113. Nous reviendrons sur la question.

⁶⁸ Pour Genève, voir André Perret, Le problème de la *Sapaudia* et ses sources, 21–43. Il semble qu'Yverdon dans notre diocèse (*Ebruduni Sapaudiae*, cf. *Notitia Dignitatum*, Otto Seeck ed., Frankfurt am Main 1886, 215) appartenait à la *Sapaudia*; cf. Denis van Bechem, *Les routes et l'histoire*, 265–278.

textes du V^e siècle⁶⁹ pour disparaître provisoirement au VI^e siècle, période qui correspondrait justement à la durée de vie du grand diocèse de Genève. Aussi, cette identification, tout hypothétique qu'elle est, présenterait l'avantage de faire de la *Sapaudia* une entité définie du point de vue administratif et non un territoire difficile à cerner. Il aurait, en effet, été plus commode au patrice de concéder un territoire clairement défini sans avoir à tracer de nouvelles frontières.⁷⁰

En poursuivant notre hypothèse, nous pourrions reconstruire les événements de la façon suivante: la majeure partie (voir l'intégralité) du territoire des Helvètes aurait été occupée par Genève, empêchant la création d'un évêché d'Avenches. C'est dans ce grand diocèse de Genève que se seraient installés les Burgondes en 443. Le territoire qui leur fut ainsi concédé devait englober Soleure, qui, en tous les cas, était burgonde peu avant 500; sans cela, la translation de Victor paraît impossible. Entre 500 et la fin de son règne, en 516, le roi burgonde Gondebaud aurait morcelé le territoire de Genève en fondant un nouvel évêché. Ce même Gondebaud n'en était d'ailleurs pas à son coup d'essai: il a certainement fondé l'évêché de Nevers⁷¹ sur les terres prises aux Francs après 500 pour éviter que ses nouvelles possessions dépendent encore d'un évêque franc, celui d'Auxerre. Il convient de souligner que le changement de statut de Nevers n'est pas mentionné dans les sources tout comme la création de notre évêché.

D'un point de vue politique, l'existence d'un diocèse aussi vaste que celui de Genève ne devait pas manquer d'inquiéter Gondebaud. Cela est particulièrement sensible pour cette cité qui, en sus de l'autorité⁷² et du prestige liés au siège épiscopal, servait de capitale aux

⁶⁹ Rappelons que l'occurrence de *Sapaudia* chez Ammien Marcellin, qui écrit à la fin du IV^e siècle, est le résultat d'une reconstruction d'éditeur; cf. Denis van Berchem, *Encore la Sapaudia*, in: *Les Routes et l'histoire*, 275, note 6.

⁷⁰ Remarquons qu'Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris 1878, p. 69 estime que la *Sapaudia* est constituée précisément du territoire de Genève.

⁷¹ Cet évêché est aussi attesté pour la première fois à Epône en 517. Nevers n'est pas une *civitas* dans l'Antiquité (cf. Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris 1878, 366), il s'agit donc ici, sans conteste, d'une fondation tardive, Maurice Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne II*, Dijon 1931, vol. 2, 1207-1211.

⁷² Cf. la réflexion de Grégoire de Tours, *Histoires*, VI, 46.

rois «secondaires» de Burgondie. Elle était justement la résidence de Godégisel. En 500, selon les témoignages de Marius d'Avenches et de Grégoire de Tours⁷³, Godégisel abandonna, lors de la bataille de Dijon, son frère Gondebaud pour passer du côté de Clovis, roi des Francs, Gondebaud dut s'enfuir en Avignon tandis que son frère s'installait à Vienne comme seul roi des Burgondes. La même année pourtant, Gondebaud réussit à se rétablir, prit Vienne et exécuta son frère, ainsi que les grands qui l'avaient trahi. On sait d'ailleurs qu'après la disparition de son frère, Gondebaud restaura la cité de Genève détruite dans des circonstances qui demeurent obscures.⁷⁴ Ainsi vers 500, Genève est un point sensible. C'est vraisemblablement dans le cadre d'une reprise en main de toute la région qui relevait de son frère que Gondebaud aurait recréé le territoire des Helvètes. De surcroît, nous ignorons quel parti suivit l'évêque de Genève dans la guerre fratricide. Il est probable néanmoins qu'il ait soutenu le roi de sa région: Godégisel contre Gondebaud. Ainsi l'amputation d'une partie considérable du diocèse pouvait constituer une mesure de représailles contre un évêque qui avait choisi le mauvais parti.⁷⁵

Notre hypothèse implique une longue période entre la «chute» d'Avenches et son élévation au rang de cité épiscopale: il faudrait supposer un siècle entre l'absorption de la cité des Helvètes dans le diocèse de Genève et sa recréation par Gondebaud. Ce long intervalle expliquerait les ruptures que nous avons soulignées au début de l'article. En un siècle, on comprend bien l'oubli des anciennes frontières de la cité; cela explique aussi qu'Avenches ne s'imposait pas comme capitale mais que d'autres agglomérations de même importance, comme Vindonissa et Lausanne, pouvaient parfois sembler se prêter mieux à la résidence de l'évêque. Aussi en l'absence de structures ecclésiastiques contraignantes, les évêques pouvaient transférer de l'une à l'autre leur siège, selon les circonstances. En outre, on explique mieux ainsi que Besançon ne pouvait avoir le rang de

⁷³ Marius, *Chronica*, a. 500 1–2 (MGH AA XI), Grégoire, *Histoires*, II, 32–33.

⁷⁴ La destruction de Genève est attestée par une homélie d'Avit, par une inscription, par une interpolation à la *Notitia Galliarum*, et par l'archéologie; cf. Charles Bonnet, *Genève aux premiers temps chrétiens*, Genève 1989, 40.

⁷⁵ Les évêques n'appréciaient guère que l'on réduise leur territoire cf. Grégoire de Tours, *Histoires*, VII, 17.

métropole ecclésiastique avant le VII^e siècle. En effet, comme nous l'avons dit, dans la «Notitia Galliarum», Besançon représente la métropole politique de la cité des Rauriques, de celles des Equestres et de celle des Helvètes. Toutefois, Augst avait perdu son évêché probablement à cause des Alamans⁷⁶, Nyon n'a jamais eu d'évêque et Avenches, si l'on suit notre hypothèse, ne constitua un siège épiscopal qu'au début du VI^e siècle. Tout cela explique que, faute de suffragants, l'évêque de Besançon perdit son rang de métropolitain ou ne put même se faire reconnaître comme tel.

Certes, il ne s'agit là que d'une hypothèse basée essentiellement sur un seul témoignage: la Passion des SS. Ours et Victor. Cette reconstruction présente néanmoins l'avantage d'éclairer un certain nombre de particularités qui resteraient sinon inexplicables.

⁷⁶ Cf. note 57.